



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Règlement 2.0

Règlement du match anglais de la SNTS

Le programme s'effectue sous le contrôle d'un membre du comité de sa société. Le tireur doit être licencié.

Le tireur signe la feuille de stand et contrôle la numérotation de ses cibles. Il n'est pas délivré de cibles d'essais, celles-ci étant fournies par la société.

1. Programme de tir

Prix	:	Selon décision du comité de la SNTS
Champ des points	:	Cible officielle FST A 10.
Nombre de coups	:	60, par passe de 10 coups.
Position	:	couché bras franc, appuyé des 70 ans.

Il sera tiré **5 coups par cible**, fournies par l'organisateur. S'il y a plus de 10 coups par passe, autant de meilleurs coups seront annulés. **Il est interdit de jauger les coups douteux.** Pour les tireurs sur cibles électroniques remplir la feuille de contrôle et joindre les bandes.

Sur la feuille de stand, il y a lieu de mettre une croix pour la prime désirée. **L'état des primes délivrées figure dans le rapport annuel.**

Le matériel doit être retourné au responsable cantonal au plus tard le **30 septembre**.

2. Primes et cartes couronnes

	Or	Argent	Bronze
Elite et dames	565	555	545
Seniors et juniors	555	545	535
Points	3	2	1
Cartes couronnes	Fr. 10.00	Fr. 8.00	Fr. 6.00

Primes : 20 points donnent droit à une canne ou un objet de même valeur.
10 points donnent droit à un prix.

La personne désignée par la division carabine de la SNTS est responsable de sa mise sur pied. Il transmet les résultats au chargé de la communication et à l'administrateur de la SNTS pour le rapport de gestion.

Ce règlement annule le précédent document de la SNTS du 21 octobre 2004

Savagnier, le 27 octobre 2005

Pour la division carabine de la SNTS

R. Paillard